Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 14633
04 octobre 2018

L'affaire Merabishvili c. Géorgie

Réponse à Question écrite[1]: Question écrite n° 733 (Doc. 14604)
Comité des Ministres

1. Après le prononcé de l'arrêt le 28 novembre 2017, l'affaire *Merabishvili c. Géorgie* a fait l'objet d'un examen initial par le Comité des Ministres, lors de sa 1310e réunion (mars 2018) (DH). Au vu du problème complexe que cette affaire soulève, le Comité est convenu de la classifier en procédure soutenue.

2. Les autorités géorgiennes ont soumis des informations en février 2018 sur la situation du requérant et notamment les différentes condamnations pénales prononcées à son encontre (voir DH-DD(2018)181). Elles ont par ailleurs fourni un plan d'action en juin 2018 (voir DH-DD(2018)602) sur les mesures individuelles et générales, prises et envisagées. Ces documents sont publics.

3. L'affaire figure à l'ordre des travaux de la 1331e réunion (décembre 2018) (DH) du Comité des Ministres au cours de laquelle il procèdera à l'évaluation des informations envoyées par les autorités.

1. Adoptée lors de la 1326e réunion des Délégués des Ministres (3 octobre 2018).